

Extrait du registre des délibérations

Délibération – Comité syndical du 22 juin 2026

CONSEILLERS SYNDICAUX : EN EXERCICE : 21 PRESENTS : 15 VOTANTS : 15	PRESENTS : LAURENT PATUEL, MONIQUE NAGORNY, SOPHIE-ANNE SMILEVITCH, SEBASTIEN VIOLI, STEPHANE MARCHAIS, DANIEL DANGLARD, FREDERIC REY, GABRIEL VIARD-GAUDIN, TIFFANY BRUGNON, LUCILE FORLIN, THOMAS BANNAY, SANDRINE EMONET, PASCAL CHEVALLEREAU, PHILIPPE PRUD'HOMME ET EMMANUEL CHAPUIS EXCUSES : BERENICE LACOMBE, SIGRID PELISSET, LUCAS DA SILVA GOMES, JEAN-CLAUDE PAULY, LOUIS SOCQUET-CLERC, ABSENTS : FRÉDÉRIC JOGUET, CHRISTIAN EXCOFFON, PERRINE ARVIN BEROD, FRANCK PACCARD	VOTES : POUR : 15 CONTRE : 0 ABSENCES : 0
CARTE DE COMPETENCE ADMINISTRATION GENERALE QUORUM : 11		
DATE DE LA CONVOCAION : 15/06/2026		

Secrétaire de séance : Monique NAGORNY

Rapporteur : Laurent PATUEL

Délégation n°26-17

Objet : Approbation du règlement intérieur du SMBVA

Vu l'installation du comité syndical en date du 12/05/26.

Conformément aux articles L.2121-8 et L. 5211-1 du CGCT, le Comité syndical du Syndicat Mixte du Bassin Versant Arly doit approuver son règlement intérieur (voir projet de règlement intérieur annexé) dans un délai de 6 mois à compter de son installation.

>>>>>>>>><<<<<<<<<<

Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le comité syndical approuve le règlement intérieur annexé au présent document.

Ugine, le 23 juin 2026

La secrétaire de séance,

Monique NAGORNY

Le Président,

Laurent PATUEL,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-200035061-20260622-26-17-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/06/2026

Publication : 26/06/2026

Pour l'autorité compétente par délégation

